

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE, QUÉBEC, TENUE EN LA SALLE DU CONSEIL DE LAC-SAINTE-MARIE, LE 22 NOVEMBRE 2011 À 19H00 SOUS LA PRÉSIDENTE DE MAIRE GARY LACHAPELLE

SONT PRÉSENTS

Mesdames **Françoise Lafrenière, conseillère**
Pauline Sauvé, conseillère

Messieurs **Jean-Claude Loyer, conseiller**
Pierre Leblanc, conseiller
Sandy Mackay, conseiller
Derek Dubeau, conseiller

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Messieurs **Yvon Blanchard, directeur général**
Bruno Léveillé, soumissionnaire
Michel Cadieux, citoyen

Madame **Johanne D'Amour, directrice générale**
adjointe

2011-11-388

OUVERTURE DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU d'ouvrir la présente séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-11-389

RENONCIATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Jean-Claude Loyer

ET IL EST RÉSOLU de renoncer à l'avis de convocation et de procéder à la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-11-390

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE **tous les membres du conseil sont**
présents à cette séance
extraordinaire;

ATTENDU QUE **lorsque tous les élus sont présents,**
le conseil peut apporter des
modifications à l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère
Madame Pauline Sauv **

**ET IL EST R SOLU de faire l'adoption de l'ordre du jour en y
ajoutant le sujet identifi  en vert.**

ADOPT E   L'UNANIMIT 

ORDRE DU JOUR

A) OUVERTURE ET PROC DURE

- A-1) Appel   l'ordre.
- A-2) Mot de bienvenue.
- A-3) Ouverture de la s ance extraordinaire.
- A-4) Renonciation   l'avis de convocation**
- A-5) Adoption de l'ordre du jour avec ajout.

B) SUJET   L'ORDRE DU JOUR

- B-1) Les soumissions concernant l'entretien de la patinoire et le d neigement de la pi tonni re et l'entretien des terrains municipaux.
- B-2) Banc de gravier (Moore).
- B-3) Demande de Madame Nadine Pinton, Festival des arts de la sc ne 2012.**

C) PAROLES AUX CONTRIBUABLES

**D) AJOURNEMENT OU CLOTURE DE LA S ANCE
EXTRAORDINAIRE**

2011-11-391

**ACCEPTATION OU NON DE
L'APPEL D'OFFRES-DEVIS #2011-
11-02-CONTRAT D'ENTRETIEN
D'HIVER DE LA PATINOIRE ET DU
D NEIGEMENT DE LA
PI TONNI RE**

ATTENDU QUE

**la municipalit  de Lac-Sainte-Marie
a proc d  par appel d'offres pour
l'entretien de la patinoire
municipale et le d neigement de la
pi tonni re (Devis de soumission
2011-11-02);**

ATTENDU QUE

**le conseil municipal a fait des
 tudes comparatives   savoir s'il
serait plus  conomique et
avantageux, d'effectuer les
travaux en r gie ou d'accorder au
plus bas soumissionnaire cette
responsabilit ;**

ATTENDU QU' il serait plus avantageux et économique de fonctionner en régie car la municipalité disposerait d'une banque d'heures pour mieux répondre aux besoins et aux urgences;

ATTENDU QUE l'employé devra travailler des heures variables. Il sera nécessaire pour les supérieurs et l'employé d'avoir un contrôle et une bonne communication;

ATTENDU QU' une description de tâches précise sera nécessaire afin que cette personne comprenne bien ses responsabilités;

ATTENDU QUE les responsabilités premières de la de la personne désignée sera l'entretien de la patinoire et l'entretien de la piétonnière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Jean-Claude Loyer

ET IL EST RÉSOLU

QUE le préambule de cette résolution en fait partie intégrante;

DE ne pas accepter la plus basse soumission relative à la patinoire et à l'entretien de la piétonnière (devis 2011-11-02);

ET d'opter pour la solution la plus économique et la plus avantageuse pour la municipalité en effectuant les travaux en régie;

Le vote est demandé par le Président:

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	POUR
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	POUR
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	POUR
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	POUR
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	POUR
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	CONTRE
Gary Lachapelle	Maire	

POUR (5) CONTRE (1) ABSENT () ABSTENTION (1)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, LE MAIRE NE S'ÉTANT PAS PRÉVALU DE SON DROIT VOTE

2011-11-392

**ACCEPTATION OU REFUS DE LA
SOUSSION NO. 2011-11-01-
ENTRETIEN D'ÉTÉ-GAZON,
FLEURS, PIÉTONNIÈRE,
GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ ET
TERRAIN DE SOCCER**

ATTENDU QUE

la municipalité de Lac-Sainte-Marie a procédé par appel d'offres pour l'entretien d'été pour le gazon pour tous les biens immobiliers de la municipalité, fleurs, piétonnière, glissières de sécurité et terrain de soccer (Devis no. 2011-11-01);

ATTENDU QUE

le conseil municipal a fait des études comparatives à savoir s'il serait plus économique et avantageux, d'effectuer les travaux en régie ou d'accorder au plus bas soumissionnaire cette responsabilité;

ATTENDU QUE

le poste sera affiché à l'interne d'abord et si aucune personne n'est intéressée, de l'afficher à l'externe, accompagné d'une description des tâches précises afin que cette personne ne se questionne pas sur ses responsabilités principales;

ATTENDU QUE

la personne qui sera désignée par le conseil devra travailler à des heures variables (Horaire de travail en étroite collaboration avec le chef de service et le directeur des travaux publics);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Jean-Claude Loyer

ET IL EST RÉSOLU

QUE le préambule de cette résolution en fait partie intégrante;

DE ne pas accepter la plus basse soumission relative à l'entretien d'été c'est-à-dire le gazon sur l'ensemble de nos terrains immobiliers, les fleurs, la piétonnière, les glissières de sécurité, terrain de soccer mais de plutôt attendre au printemps et afficher le poste à l'interne d'abord et si personne n'y est intéressée de l'afficher à l'externe ;

ET d'opter pour la solution la plus économique et avantageuse pour la municipalité en effectuant les travaux en régie;

Le vote est demandé par le Président:

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	CONTRE
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	POUR
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	POUR
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	POUR
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	POUR
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	CONTRE
Gary Lachapelle	Maire	

POUR (4) CONTRE (2) ABSENT (1) ABSTENTION ()

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT PAS PRÉVALU DE SON DROIT DE VOTE

2011-11-393

APPUI MORAL ET FINANCIER DU FESTIVAL DES ARTS DE LA SCÈNE VAL GATINOIS 2012-LEVÉE DE FONDS

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLÈRE Madame Pauline Sauvé

ET IL EST RÉSOLU d'appuyer moralement et financière le Festival des arts de la scène Val Gatinois 2012 car nous croyons sincèrement et nous attachons une importance à la culture dans notre communauté;

Le directeur général rédigera une lettre d'appui afin que ce groupe puisse commencer leur demande financement auprès de différents organismes.

Le vote est demandé par le Président:

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	POUR
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	POUR
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	POUR
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	POUR
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	POUR
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	POUR
Gary Lachapelle	Maire	POUR

POUR (7) CONTRE () ABSENT () ABSTENTION ()

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT PRÉVALU DE SON DROIT DE VOTE

2011-11-394

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Sandy Mackay

ET IL EST RÉSOLU de clore la présente séance car tous les sujets ont été traités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Gary Lachapelle,
Maire**

**Yvon Blanchard,
Directeur général**